N° 557 CINQ CENTIMES Vendredi 6 Juin 1890

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue de Well-Ainsworth, 19 et
TOURCOING, rue Paris, 49

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD & départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement cessant sans avis contraire.

L'ÉTOILE DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

ANNONCES ..... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES ..... 0 fr. 50 »
FAITS DIVERS ..... 0 fr. 50 »
LOCALITÉS ..... 1 fr. 00 »

Les annonces et réclames à ROUBAIX-TOURCOING sont reçues au Bureau du Journal, 19, rue Well-Ainsworth, à PARIS, à l'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse, et à l'ÉTRANGER, dans toute la BELGIQUE et la HOLLANDE, à l'AGENCE DE LA BOURSE, 18, boulevard Anspach.

TÉLÉPHONE

LA GRACE

M. le duc d'Orléans a été remis hier en liberté. Le Président de la République n'a pas cru devoir attendre l'échéance du 14 juillet pour user de son droit de grâce et il a préféré faire une mesure isolée d'un acte de clémence qui n'aurait rien perdu à être compris d'une façon un peu plus large.

Nous ne voyons aucun inconvénient à ouvrir les portes de la prison de Clairvaux devant son jeune détenu, son crime n'était pas de ceux qui appellent de longues représailles, il trouvait dans l'âge même du coupable des circonstances atténuantes qu'on a eu raison de faire valoir et le parti républicain n'a jamais songé à prolonger outre mesure une détention politique qui aurait fini par être hors de toute proportion avec l'importance du sujet.

Le date de la mesure gracieuse n'était donc qu'une question d'opportunité et M. le Président de la République restait seul juge du moment où son pouvoir pouvait utilement s'exercer.

L'indifférence profonde qui semble avoir accueilli sa décision indique assez clairement qu'il n'y avait aucune nécessité immédiate de garder plus longtemps sous les verrous un jeune homme qui ne peut être ni une menace, ni une cause pour nos institutions.

Nous n'aurions donc aucune observation à présenter à ce propos si nous pouvions oublier que M. le duc d'Orléans n'était pas le seul prisonnier politique retenu dans les geôles de la République.

Mais il en est plusieurs qui y sont enfermés depuis plus longtemps et qui ont été plus durement traités que ce fils de prétendant. S'ils ont commis des actions que tout homme de bon sens réprouve, ils trouvent dans leur éducation, dans leur milieu, dans les milieux qu'ils fréquentaient dans les excitations multiples dont ils ont pu être victime, des excuses que ne pouvait certes pas invoquer M. le duc d'Orléans et qui méritent d'éveiller l'inépuisable bienveillance dont M. Carnot vient de donner un témoignage si éclatant.

Ceux-là, il est vrai, ne prétendent pas au trône de France, ils se sont contentés de réclamer, plus violemment qu'il n'aurait fallu, leur droit au travail et au soleil.

Mais il est probable qu'ils ont reconnu l'erreur de leur procédé et dans tous les cas ils l'ont chèrement expiée. Ils appartiennent à cette armée du travail qui après avoir fondé la République n'a cessé depuis vingt ans d'être son plus ferme soutien, tandis que le gracié d'hier avoue hautement, ainsi que tous les siens, son intention de la détruire.

Cette considération a bien sa valeur et ne peut manquer de toucher l'esprit si droit et l'équité naturelle du chef de l'Etat.

Nous enregistrons donc sans émotion une mesure qui s'imposait et dont la date seule pouvait faire l'objet d'une discussion, nous l'aurions accueillie avec une satisfaction absolue si, plus complète et plus conforme à nos sentiments égalitaires, elle s'était étendue à toutes les victimes de nos divisions intérieures.

Les amis compromettants de l'héritier du comte de Paris ont salué sa mise en liberté de quelques phrases malsonnantes et peu conformes à la dignité du rôle qu'ils voudraient lui faire jouer.

M. le duc d'Orléans, dit le *Gaulois*, n'accepte pas sa grâce, il la *subit*, comme il a subit sa condamnation.

Si l'ami du duc de Luynes ne veut pas accepter une mesure aussi cruelle que celle qui le rend à la liberté, à sa famille et à sa jeune fiancée, il a un moyen très simple de se soustraire à cette extrémité, il n'a qu'à rentrer en France, à recommencer son équipée et il peut en être assuré, cette fois, il n'en sera pas quitte avec quelques semaines de pistole et les menus recherchés dont on nous a révélé les additions fantastiques pourraient faire place à une gamelle moins aristocratique. Mais M. le duc d'Orléans se gardera bien de recourir à cette ressource héroïque et il aura grandement raison.

Il est donc fort satisfait d'être gracié, ce qui rend parfaitement ridicules les fanfaronnades du parti monarchique et les marques d'ingratitude qu'ils prodiguent à M. Carnot et au Gouvernement.

Eh bien, que M. le Président de la République agisse envers les ouvriers ignorants condamnés pour grève et faits connexes comme il vient de le faire pour ce petit-fils de roi et il peut être convaincu que ceux-là ne diront pas qu'ils *subissent* leur grâce et qu'ils l'accepteront avec joie comme une nouvelle preuve de cette confiance que la République ne doit jamais cesser d'avoir dans le dévouement des forces démocratiques du pays.

Th. BERGÈS

LA RÉVISION

Rapport de M. Maxime Lecomte

Notre correspondant parisien nous a annoncé hier que la distribution faite aux députés avant la séance de mardi comprenait un rapport sommaire fait au nom de la 1re commission d'initiative parlementaire, chargée d'examiner la proposition de loi de M. Maujan concernant la révision des lois constitutionnelles, par M. Maxime Lecomte.

Voici le texte de ce rapport :

Messieurs,

L'honorable M. Maujan a pensé que la majorité des électeurs était prononcée pour la révision des lois constitutionnelles dans un sens plus démocratique et qu'il importait que la question fût posée dès le début de la législature, la nation étant d'ailleurs appelée, plus solennelle sa foi profonde dans la République.

Dans la séance du 19 novembre 1889, l'urgence sur la proposition de M. Maujan a été repoussée par 312 voix contre 214. Mais il est résulté de la façon la plus certaine de la discussion qui a précédé ce vote que beaucoup de membres de l'assemblée, tout en n'étant pas d'avis de l'urgence de la proposition, en étaient partisans au fond et convaincus de la nécessité de la faire, comme le disait M. Maujan, « entre républicains une révision républicaine ».

La majorité de la première commission d'initiative a pensé que la révision de nos lois constitutionnelles devait se faire par l'accord des deux Chambres et par leur réunion en Congrès et qu'il y avait lieu de proposer à la Chambre de prendre en considération la proposition de M. Maujan.

Presse Parisienne

Le *Matin*, en confirmant la démission de M. Charles Laurent comme rédacteur en chef du *Paris*, annonce qu'il fait partie de sa rédaction à partir d'aujourd'hui.

On lit dans le *Paris* :

« Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que M. Ranc veut bien accepter officiellement la place de rédacteur en chef du *Paris*, titre qu'il avait déjà, de fait, dans la haute estime et l'affectueux respect de tous ses collaborateurs. »

ANCIENS ASSOCIÉS

M. Henri Rochefort écrit dans l'*Intransigeant* :

Jamais aucun huissier ne m'a signifié d'avoir à payer les frais du procès de la Haute-Cour, j'ignore à quel chiffre ils se montent. M. Dillon, qui se plaint de la misère à laquelle il est actuellement réduit, est venu me voir à Londres, il y a environ trois semaines. Or, il ne m'a pas soufflé mot de ce paiement qu'il aurait effectué à lui tout seul. Il n'aurait en pourtant qu'à me dire :

« J'ai donné tant pour nous trois ; votre part est de tant ; »

et je ne serais exécuté tout de suite.

D'ailleurs, si les biens de M. Dillon sont saisis, les miens le le sont pas moins ; et il a bien payé sur sa part les frais à solder, il y a certaine raison pour qu'on ne me vende pas également.

Je voudrais que M. Dillon à payé pour nous trois, puisque je le dis ; mais, avant de verser mon obol dans ce puits-sans-fond, je voudrais au moins que ce soit pour moi, et je serais très surpris que M. Dillon l'eût fait sans me prévenir. — H. R.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Agence de l'Etoile de Roubaix-Tourcoing.

Commission du travail

Paris, 4 juin. — La gouvernement accepte intégralement le projet de loi relatif au travail relatif au travail des femmes, des filles mineures et des enfants.

M. Jules Roche, ministre du commerce et des travaux publics, prépare un projet réglementant le travail des hommes. Il déposera demain le projet relatif à l'hygiène des usines.

Commission du Budget

Paris, 4 juin. — La Commission du budget après avoir entendu M. Constans qui a combattu le projet de loi certains articles des crédits généraux, lui a donné satisfaction et a rétabli ce chapitre. Par contre, M. Constans accepte la réduction des conseillers de préfecture à trois conseillers de préfecture, mais trois conseillers de préfecture, le ministre dit qu'il serait nécessaire d'attribuer la présidence du conseil de préfecture à un conseiller dont le traitement serait relevé. M. Constans présentera le projet réglé lisant cette réforme.

Conseil municipal de Paris

Paris, 4 juin. — M. Emile Richard a pris aujourd'hui possession de la présidence du conseil municipal par un discours dans lequel il a exprimé l'espoir que le projet de l'organisation municipale parisienne préparé par M. Constans, donnera satisfaction aux réclamations des électeurs.

Le Conseil a adopté ensuite un vœu réclamant à l'occasion de la grâce d'un prétendant une amnistie pleine et entière en faveur de tous les condamnés pour les grèves et faits connexes.

LES PARIS MUTUELS

Paris 4 juin.— Les commissaires de la ville de Paris ont fait connaître ce matin officiellement aux commissionnaires au pari mutuel l'arrêté ministériel qui les oblige à fermer les ont prévenu que si, passé un délai de vingt-quatre heures, ils continuaient à exercer leur industrie, le matériel des salles de jeu serait saisi et procès-verbal dressé contre eux.

La grâce du duc d'Orléans

L'impression à la Chambre

Dépêche de l'Agence Havas :

Paris, 4 juin. — On s'entretenait aujourd'hui dans les couloirs du Palais-Bourbon de la mesure de clémence prise par le gouvernement à l'égard du duc d'Orléans. Cette mesure prévue depuis longtemps n'a causé aucune surprise. Elle a trouvé un accueil assez froid.

Les républicains modérés estiment que les quatre mois de détention subis par le duc d'Orléans tout de suite à la convaincre qu'on ne pouvait impunément se permettre de violer la loi.

Les républicains avancés déclarent que, malgré les efforts désespérés des amis du prince, il n'a pas pu se donner même l'apparence d'un martyr.

Les centres purs se félicitent de ce que le duc d'Orléans ait obtenu sa grâce sans l'avoir demandée. Ils ajoutent que maintenant ils vont reprendre leur entière liberté d'action, ce qui pourrait signifier qu'ils vont de nouveau manifester au gouvernement l'hostilité qu'ils avaient cru devoir cesser un moment afin de rendre possible la grâce du jeune duc.

Seuls, les députés socialistes ne sont pas satisfaits ; ils annoncent l'intention de déposer demain une proposition d'amnistie plénière pour réparer les torts que le Sénat commence dont vient de bénéficier le duc d'Orléans.

Diplomatie

On lit dans le *Gaulois* :

Vers dix heures du soir, M. Arnaud, le courtois directeur de Clairvaux, est entré dans la cellule du prisonnier.

« Monseigneur, lui a-t-il dit, je viens vous annoncer que le Président de la République a signé votre grâce. Cette nuit même, vous serez libre de sortir. Je suis heureux d'être le messager du salut et de la responsabilité que me donnaient le soin de votre santé, la surveillance de votre correspondance et les visites que vous recevez ; mais je suis désolé de perdre un aussi aimable compagnon de captivité, car j'espère mon cœur vous retiendrait. »

M. le directeur de Clairvaux, ayant le devoir d'être poli, avec le prisonnier, ajoutait qu'il devait maintenir, jusqu'au lever du jour, l'ordonnance qui prescrit le *Gaulois*. Il [illegible] fonctionnaire sera [illegible] ; il ne [illegible] ferait bien de le [illegible].

Manifestation

Paris, 4 juin. — La plupart des journaux républicains déclarent que la mesure présidentielle doit être louée à cet égard le point de départ de grâce accordée à tous ceux qui, sous les verrous pour faits de grèves ou manifestations ouvrières.

UN MANIFESTE

Paris, 4 juin. — Le duc d'Orléans adresse le document suivant aux conscrits de sa classe :

« Mes chers camarades, j'ai demandé de faire mon service comme vous, pour toute réponse, on m'a renvoyé à deux ans de prison, je ne me suis pas plaint, j'ai accepté cette peine, on m'a reconduit à la frontière, par grâce. On me sert aux douaniers de l'exil, je change seulement de captivité, mais ce n'est pas mon intérêt. Je ne refuse renoncer à mon ardent espoir de servir la patrie à la pointe que je devais occuper dans le rang au milieu de vous, pour du [illegible] gardé la moi, je viendrai la reprendre.

A vous pour l'honneur de la France.

PHILIPPE, duc d'Orléans.

Philippe d'Orléans a beau faire ; les conscrits de sa classe (?) comme tous les conscrits aiment trop leur pays pour pardonner jamais aux d'Orléans qui ont voulu l'opprimer.

LE MARQUIS DE MORÈS

en correctionnelle

Paris, 4 juin. — M. de Morès et le compagnon Vallée —serrurier mécanicien — aussi correctement vêtus l'un que l'autre, comparaissent aujourd'hui devant la 9e chambre, présidée par M. Toutée, sous la prévention de provocation à un attroupement non armé, non suivie d'effet.

Le président, le premier de Me Demange et le second de Me Millevoye.

M. le président procède à l'interrogatoire de M. Morès.

M. le président. — Vous avez eu une vie agitée.

M. de Morès. — Non pas agitée...

M. le président. — Mêlons tumultueuse, si vous aimez mieux.

D. Vous avez une grosse fortune.

R. Je tais grande. Mais j'ai payé ce que je devais et je puis payer ce que je dois encore.

M. le président. — Vous avez combattu M. Constans à Toulouse, et vous engagiez électorale avez-vous dit, vous a coûté 200,000 francs. C'est pour vous une obole.

R. Pour moi, c'est une grosse somme.

D. La prévention vous reproche d'avoir, depuis quelque temps en France, essayé par tous les moyens d'attirer l'attention sur vous ; c'est ainsi que vous vous êtes abonné avec Mordacq, un employé réformé, et que, par son intermédiaire, vous aurez essayé d'embrigader des gens pour faire du tapage autour du Palais de justice, à l'occasion du procès du duc d'Orléans. Un autre employé révoqué, Andrès, a déclaré que vous l'aviez chargé d'acheter des couronnes ; il a été discret, au sujet de leur emploi, mais ceux qui connaissent l'histoire contemporaine peuvent penser que, vous, anarchiste, vous vouliez ceindre ces couronnes au piédestal de la statue de Henri IV.

R. Non, et puis quand on ne qualifie d'anarchiste, on me calomnie, je réponds, du reste, quand l'heure sera venue.

D. Après des élections législatives, vous vous êtes installé rue Sainte-Anne, et là vous vous entouriez de gens que vous ne connaissiez pas, je l'espère pour vous, mais que nous connaissons, nous, au plutôt, qui nous connaissent trop. Il y avait là Martinet... Vous lui donniez de l'argent... Clodius Morel était votre conseil juridique.

R. Oh ! conseil juridique.

D. Les 500 francs que vous lui avez donnés étaient bien le prix d'une consultation. Il a déclaré que votre projet d'armer de triques les manifestants du 1er mai pouvait vous mener en cour d'assises.

Après notre arrestation, on a trouvé un factum intitulé : Conférence socialiste, et vous déclarez qu'il faut passer aux actes.

R. On allait voter : voter c'est un acte.

D. Il ne met aucune note de vous qu'à la rédaction.

R. J'ai toujours dit que j'agissais qu'en vertu d'un mandat légal.

D. Qu'aurez-vous fait en vertu de ce mandat ?

R. Ce qui est été nécessaire pour faire respecter la loi.

D. Qu'est-ce qui est été nécessaire ?

R. Les circonstances l'auraient déterminé.

M. le président. — Pour un antisémite, vous savez faire des distinctions légèrement jadaïques.

D. Vous avez déclaré que tout homme déterminé à employer des moyens illégaux.

R. Tout changement est une révolution. La République est le résultat de trois révolutions.

M. le président. — Aujourd'hui, le suffrage universel existe, et c'est une chose impie de faire appel à la violence.

R. Il existait au 4 Septembre.

D. Il paraît au moins singulier que vous soyez révolutionnaire, vous, un privilégié de la fortune, car, enfin, vous n'habitez pas un taudis.

R. J'habite chez les parents de ma femme.

D. Pourriez-vous nous dire quelle est votre fortune personnelle ?

R. Ma fortune personnelle s'élevait à peu près à 600,000 francs, et je n'ai pas touché à la fortune de ma femme ; elle appartient à nos enfants.

M. le président. — Vous une déclaration, manifeste, une convocation à une réunion contradictoire où vous vous êtes rendu.

R. Je n'admets pas, parce que mon nom figure sur un morceau de papier, qu'on me rende responsable de ce qui est dit dedans.

M. le président. — Ne répudiez pas le langage anarchiste ; Vous l'avez appris comme d'autres apprennent le grec et le latin. Et c'est un langage dont vous devez être aujourd'hui quelque peu honteux.

D. Voilà ce qu'on dit dans ce placard : « Il faut se mettre en mouvement non pour demander, mais pour prendre, non pour prier mais pour commander ! »

Vous avez été à la réunion ?

R. Oui, j'ai été à la réunion, et j'ai dit ce que j'avais à dire dans des circonstances tumultueuses.

D. Du reste, un agent nous a rapporté que vous vous vantiez que, vous avez, sous de leurs entreprises [illegible] ou des gens d'un commerce agréable.

M. le président. — Et tout cela pendant votre conversation avec Louise Michel.

R. Je ne venais pas avec relations avec Louise Michel, elle est elle-même en conférence avec Jaurès et Lavigne à la Guerre d'Yves. (Hilarité générale.)

L'interrogatoire est terminé.

Après l'audition des témoins, M. le substitut Lombard prend la parole.

Il retrace l'indigne conduite du marquis de Morès, qui dans les réunions, emploie le langage bas, ordurier, qu'on ne rencontre que dans la bouche des souteneurs du *Père Duchêne*.

Les Kropotkine, les Reclus ne sont pas les anarchistes que connaît M. de Morès ; ceux qu'il fréquente, c'est la tourbe, le parti des détrousseurs, ceux qui veulent l'abolition du code pénal et des gendarmes.

Me Demange présente ensuite la défense du marquis de Morès dont il fait un très beau portrait.

Au cours de sa plaidoirie, Me Demange provoque un incident très vif en disant que le ministre de l'intérieur, se rappelant la campagne électorale de Toulouse, a cédé à des préoccupations mesquines en faisant arrêter le marquis de Morès, à la veille du premier mai.

Je m'étonne, dit M. le président outré, de remonter dans votre bouche des paroles de cette nature. Je ne tolérerai pas que vous dénonciez ou se trouvent les possibilités qui agissent violemment tout le monde se déclare satisfait.

Ce ne sont pas les moyens que vous vous êtes absorbé avec Morès, un employé réformé, et que, par son intermédiaire, vous aurez essayé d'embrigader des gens pour faire du tapage autour du Palais de justice, à l'occasion du procès du duc d'Orléans. Un autre employé révoqué, Andrès, a déclaré que vous l'aviez chargé d'acheter des couronnes ; il a été discret, au sujet de leur emploi, mais ceux qui connaissent l'histoire contemporaine peuvent penser que, vous, anarchiste, vous vouliez ceindre ces couronnes au piédestal de la statue de Henri IV.

R. Non, et puis quand on ne qualifie d'anarchiste, on me calomnie, je réponds, du reste, quand l'heure sera venue.

D. Après des élections législatives, vous vous êtes installé rue Sainte-Anne, et là vous vous entouriez de gens que vous ne connaissiez pas, je l'espère pour vous, mais que nous connaissons, nous, au plutôt, qui nous connaissent trop. Il y avait là Martinet... Vous lui donniez de l'argent... Clodius Morel était votre conseil juridique.

R. Oh ! conseil juridique.

D. Les 500 francs que vous lui avez donnés étaient bien le prix d'une consultation. Il a déclaré que votre projet d'armer de triques les manifestants du 1er mai pouvait vous mener en cour d'assises.

Après notre arrestation, on a trouvé un factum intitulé : Conférence socialiste, et vous déclarez qu'il faut passer aux actes.

R. On allait voter : voter c'est un acte.

D. Il ne met aucune note de vous qu'à la rédaction.

R. J'ai toujours dit que j'agissais qu'en vertu d'un mandat légal.

D. Qu'aurez-vous fait en vertu de ce mandat ?

R. Ce qui est été nécessaire pour faire respecter la loi.

D. Qu'est-ce qui est été nécessaire ?

R. Les circonstances l'auraient déterminé.

M. le président. — Pour un antisémite, vous savez faire des distinctions légèrement jadaïques.

D. Vous avez déclaré que tout homme déterminé à employer des moyens illégaux.

R. Tout changement est une révolution. La République est le résultat de trois révolutions.

M. le président. — Aujourd'hui, le suffrage universel existe, et c'est une chose impie de faire appel à la violence.

R. Il existait au 4 Septembre.

D. Il paraît au moins singulier que vous soyez révolutionnaire, vous, un privilégié de la fortune, car, enfin, vous n'habitez pas un taudis.

R. J'habite chez les parents de ma femme.

D. Pourriez-vous nous dire quelle est votre fortune personnelle ?

R. Ma fortune personnelle s'élevait à peu près à 600,000 francs, et je n'ai pas touché à la fortune de ma femme ; elle appartient à nos enfants.

M. le président. — Vous une déclaration, manifeste, une convocation à une réunion contradictoire où vous vous êtes rendu.

R. Je n'admets pas, parce que mon nom figure sur un morceau de papier, qu'on me rende responsable de ce qui est dit dedans.

M. le président. — Ne répudiez pas le langage anarchiste ; Vous l'avez appris comme d'autres apprennent le grec et le latin. Et c'est un langage dont vous devez être aujourd'hui quelque peu honteux.

D. Voilà ce qu'on dit dans ce placard : « Il faut se mettre en mouvement non pour demander, mais pour prendre, non pour prier mais pour commander ! »

Vous avez été à la réunion ?

R. Oui, j'ai été à la réunion, et j'ai dit ce que j'avais à dire dans des circonstances tumultueuses.

D. Du reste, un agent nous a rapporté que vous vous vantiez que, vous avez, sous de leurs entreprises [illegible] ou des gens d'un commerce agréable.

M. le président. — Et tout cela pendant votre conversation avec Louise Michel.

R. Je ne venais pas avec relations avec Louise Michel, elle est elle-même en conférence avec Jaurès et Lavigne à la Guerre d'Yves. (Hilarité générale.)

L'interrogatoire est terminé.

Après l'audition des témoins, M. le substitut Lombard prend la parole.

Il retrace l'indigne conduite du marquis de Morès, qui dans les réunions, emploie le langage bas, ordurier, qu'on ne rencontre que dans la bouche des souteneurs du *Père Duchêne*.

Les Kropotkine, les Reclus ne sont pas les anarchistes que connaît M. de Morès ; ceux qu'il fréquente, c'est la tourbe, le parti des détrousseurs, ceux qui veulent l'abolition du code pénal et des gendarmes.

Me Demange présente ensuite la défense du marquis de Morès dont il fait un très beau portrait.

Au cours de sa plaidoirie, Me Demange provoque un incident très vif en disant que le ministre de l'intérieur, se rappelant la campagne électorale de Toulouse, a cédé à des préoccupations mesquines en faisant arrêter le marquis de Morès, à la veille du premier mai.

Je m'étonne, dit M. le président outré, de remonter dans votre bouche des paroles de cette nature. Je ne tolérerai pas que vous di-

---

Feuilleton de l'Étoile de Roubaix-Tourcoing 11

MÈRE

— J'ai écrit à mon notaire de venir ; on a refusé de le laisser venir jusqu'à moi. Maintenant que vous connaissez le dessous des choses, je crois que vous faire injure en cherchant à vous intéresser à ma situation, — d'un homme raisonnable qu'on traite en fou.

XXXIX

« Pour provoquer et recueillir toutes les informations qu'ils jugeaient propres à éclairer leur religion, les experts devaient conférer avec les médecins et surtout M. Combarrieu, et à nouveau interroger madame Combarrieu, ainsi que Victorien.

Quand madame Combarrieu entendit les accusations portées contre son fils, elle monta avec d'indignation que de désespoir :

— Et, il se croit raisonnable, le malheureux ! s'écria-t-elle ; et il admet qu'on lui a pu inventer une pareille calomnie ! Je ne sais qu'une femme et une mère puisse permettre de raisonner sur les choses de la méderine ; encore moins puis-je avoir la prétention de vous indiquer toutes les causes de cette tendre qualité, mais, pour moi, elles proviennent d'un accident ; une jaunisse qui, depuis de longues années, s'est transformée et qui, de jour en jour, tend à se aggraver pour arriver à ce panoramique mal, qui a pour moi la plus vive tendresse, comme j'ai pour lui la plus profonde affection, n'a jamais pu supporter que je me partage entre mon fils et lui : sinon, mon fils, c'était ne plus l'aimer.

Ce discours permit à Victorien de préparer sa réponse, car aux premiers mots et pendant quelques secondes il avait été troublé.

— Je n'essayerai même pas de me défendre contre cette accusation, dit-il d'une voix émue ; elle est si effroyable, qu'elle s'accuse, m'excuse ; je ne trouverais pas de mots pour la repousser ; c'est pourquoi, sans l'essayer, j'aime mieux laisser la parole aux faits. On vous dit que cette machination n'a d'autre but chez moi que d'exploiter la procuration générale que ma mère a entre les mains. Eh bien, voyez messieurs où en est cette exploitation ; voyez quelles propriétés ma mère a vendues pour se procurer les grosses sommes dont j'ai besoin ; quels emprunts elle a faits. Cela vous est facile : consultez notre notaire, M. Le Genest de la Crochardière ; demandez aux conservateurs des hypothèques de Paris, de Dreux, de Rouen un état de notre situation hypothécaire, et vous constaterez que pas une inscription n'a été prise sur les propriétés de mon père. Quant à sa fortune immobilière, consistant en titres nominatifs, elle est confiée au caissier de nos ateliers des Batignolles, le père Roberin ; convoquez-le et demandez-lui si ces titres, tous ces titres ne sont pas entre ces mains.

Ces preuves faites, et elles sont faciles à obtenir, vous vous demanderez de mon vivre ère ? Contre qui se tournera-t-elle ? Et pourquoi, selon lui, et ces ventes et ses emprunts n'ont pas été réalisés, ce serait par suite d'un retard indépendant de ma volonté. Depuis que mon père est malade, n'aurions-nous pas eu dix fois le temps de vendre et d'emprunter ? Et j'aurais été le dupe des imbéciles de supporter ces retards alors que je savais par M. le procureur de la République qu'un jour ou l'autre des experts viendraient examiner mon père, lequel ne manquerait pas, s'il n'est pas fou, de lui rendre la liberté et d'anéantir ainsi mes projets coupables qui, pour réussir, demandaient la plus grande hâte : où est-elle ? Je vous attendais cependant. Si elle n'existe nulle part, mes dessein misérables n'existent pas davantage, ou plutôt ils n'existent que dans les conceptions délirantes d'un malade.

Il était dangereux pour Victorien et ses projets, auxquels il n'avait pas renoncé, et tenir un pareil langage devant un père : mais sous le coup des accusations de son père, il n'avait pas le choix des armes propres à sa défense ; avant tout il fallait se débarrasser des experts ; plus tard, il s'arrangerait avec sa mère, comme il pourrait.

A mesure qu'il parlait, il était la satisfaction de voir que son argumentation produisait un effet sensible sur l'un d'eux au moins, celui-là même qui tout d'abord paraissait assez mal disposé.

Il fallait achever ce succès.

— Reste le fait du notaire venu ici sans être admis auprès de mon père. S'il était vrai, je serais en effet, dans une charge contre nous. Mais il ne l'est pas, au moins dans les termes où il vous a été présenté. Ce qui est vrai, c'est que M. Le Genest de la Crochardière, appelé je ne sais comment ni par qui, est venu pour voir mon père et lui faire signer une révocation de procuration. Ce qui ne l'est pas, c'est que ma mère ait pu me faire approuvé sans m'avoir jusqu'à mon père. Comme le notaire avait appris par les journaux la maladie de mon père, il a voulu avant toutes choses se renseigner auprès de ma mère qui l'a renvoyé aux médecins, le docteur Materne et le docteur Chenoffe. C'est après un entretien avec ces deux médecins, auxquels nous n'avons assisté ni ma mère, ni moi, qu'il est reparti sans entrer chez mon père, non parce que la porte lui en était fermée, mais parce qu'il ne voulait pas prendre la responsabilité de faire signer un acte par un incapable, et que d'autre part, il ne voulait pas dire à cet incapable, qu'il annulait toutes ses ventes, les raisons pour lesquelles il lui refusait son ministère. Ce récit pourra vous être confirmé et par vos deux confrères et par M. le Genest de la Crochardière lui-même.

Cette visite des experts, qui bouleversait le plan de Victorien, avait d'autre part et en ce temps présent, chez les médecins une certaine émotion qui, pour Chenoffe, avait été jusqu'à la colère.

— Il s'imagine que nous sommes des coquins ou des dupes ! s'était écrié Chenoffe.

— Pourquoi serait-il plus juste envers nous qu'il ne connaît pas, qu'il ne l'est envers sa femme qu'il aime passionnément, et envers son fils ?

— Mais je veux prendre à reconnaître qu'il se trompe sur lui-même, comme il se trompe sur celui de sa femme et de son fils.

— Ah ! vous voulez !...

— Je saurai bien l'y contraindre.

— Prenez garde de l'amener tout simplement à être plus dissimulé, à nous prendre en haine et à n'avoir aucune confiance en vous.

— Il ne sera pas le premier que j'oblige à reconnaître l'absurdité de ses idées délirantes.

— Je ne conteste pas vos succès dans les cas auxquels vous faites allusion, mais nous sommes en ce moment dans une période ascendante d'aliénation mentale, et vous savez comme moi quelle est alors la ténacité des idées fixes.

— Nous verrons bien.

Ce n'était pas la première fois que des dissentiments se manifestaient entre les deux médecins sur le traitement et le régime à appliquer à leur malade ; et, excepté sur le point d'impulsion homicide, il n'y en avait presque pas sur lesquels ils fussent d'accord.

Pour Materne, les fous n'étaient que des grands enfants qu'il fallait traiter comme tels ; pour un peu, il leur eût parlé la langue des nourrices ou de M. Jujube ; c'était le système qu'il employait avec M. Combarrieu envers qui il se montrait constamment doux et bienveillant, l'entretenant de sujets aimables ou plaisants qui avaient pour but de le distraire de ses cruelles obsessions ; et à le voir sourire à l'entendre s'adresser à la malade, on eût pu croire qu'il ne voyait pas la folie coiffée de son bonnet et fumant sa pipe culottée, ou l'aurait pris pour un ami. Si, en arrivant, il s'était cru obligé de montrer une gamiole de force, s'avait pas pour dissiper son autorité, non pour s'en servir depuis, elle était restée soigneusement pliée, et quand il avait à commandement de prendre quelque chose, c'était toujours pour la persuasion.

Au contraire, pour Chenoffe, l'intimidation et la douleur étaient les meilleurs moyens à employer vis-à-vis des fous, dont il possédait le plus d'efficacité dans les cas de conceptions délirantes, et qui seuls peuvent amener les malades à renoncer aux erreurs dans lesquelles ils se complaisent. Employer la persuasion avec M. Combarrieu, les consolations les distractions, la douceur, la bonté, était la duperie ; ce qu'il fallait, c'était l'énergie, c'était l'attaquer en face, ne lui faire aucune concession et l'obliger à parler sensément, parce qu'on le forçant à parler ainsi l'habituerait à penser sensément. Or, parler, penser sensément, c'était ne pas dire, ne pas croire que sa femme et son fils voulaient le faire passer pour fou, alors qu'il jouissait de sa pleine raison ; c'était ne pas admettre que des médecins pouvaient être assez fous pour se tromper sur son compte, ou assez coquins pour le gorger comme le disaient quelques-uns qu'il ne l'était point.

Jusqu'à la visite des experts, il s'était contenté de répéter les idées fausses de son malade par un langage ferme toutes les fois qu'il en avait trouvé l'occasion, et de lui signaler ses erreurs de jugement ou de sentiment lorsque l'occasion s'offrait, soit pour des choses palpables, soit pour les chiens ; mais après cette visite, il y avait dans l'accusation portée un fait capital, dominant tout, qui ne pouvait pas être toléré, et puisqu'il était de garde, il allait en profiter pour le réprimer conformément à ses principes.

— Pourquoi avez-vous fait aux experts, demanda-t-il à Victorien, ces aveux, que votre fils vous séquestrait afin de s'emparer d'une partie de votre fortune ?

— Parce qu'en expliquant les besoins de mon père, j'avais été obligé de dire ce qu'avait pu dire mon père.

— Vous savez bien que vous n'en pas vrai.

— Qu'est-ce qu'il dit, ces vers ?

— Qu'on vous séquestre pour s'emparer de votre fortune.

— Je ne l'aurais pas dit si je ne l'avais pas cru.

— Mais, vous avez tort de le croire ; c'est une idée fausse, criminelle envers votre fils et Mme Combarrieu que vous accusez injustement, injustement envers nous.

— Je n'ai pas parlé de vous.

— Qu'importe que vous en avez parlé ? Si vous ne nous accusez pas directement, il n'en résulte pas moins que vous nous faites les complices de cette séquestration...

— Ne pouvez-vous pas vous tromper ?

— Alors nous sommes des ignorants. Si nous ne nous trompons pas, des coquins. Que sommes-nous ?

M. Combarrieu ne répondit pas.

— Il faut répondre, on, si vous ne le pouvez pas, reconnaître que vos accusations sont absurdes.

Il garda encore le silence.

— Admettons que, chargés de vous soigner, nous tolérions des idées qui faussent votre jugement et pervertissent votre raison ?

— Que pouvez-vous à cela ?

— Vous empêcher de vous complaire dans ces idées et vous obliger, de force ou de bonne volonté, à rétracter vos accusations, suscitées par des conceptions délirantes.

M. Combarrieu frappé par l'accent avec lequel les mots « de force » avaient été prononcés, releva la tête :

— Que voulez-vous dire ?

— Sur l'erreur, tout. Voulez-vous reconnaître que vous vous êtes trompé en parlant comme vous l'avez fait en vous adressant aux experts ?

— Mais c'est impossible.

— Voulez-vous me permettre de renoncer à ces idées ? Voulez-vous ?

— Puis-je faire une promesse que je serais incapable de tenir ?

— Vous avez tout bien si vos idées ?

— Hélas ! je sens bien que je suis fou.

— Alors vous convenez que vous avez eu leur obsession, qu'elles vous dominent, vous entraînent, et qu'elles anéantissent votre volonté ; eh bien ! je vais vous faire administrer une douche...

— Vous ne feriez pas cela...

— Et jusqu'à ce que vous vous ravisiez, on la recommencera ; nous verrons bien qui cédera le premier...

— Vous porteriez la main sur moi ?

— Et pourquoi donc sommes-nous ici ?

Il appela ses aides qui avaient gagné à l'ordre.

— Eh bien ! demanda-t-il sur le ton de l'intimidation, voulez-vous reconnaître votre erreur ?

S'imaginant qu'on n'oserait jamais mettre cette menace à exécution, M. Combarrieu ne répondit pas.

(A suivre.) HECTOR MALOT.